



Audit & Commissariat Aux Comptes
Expertise comptable – Conseil – Formation

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
« ASSOCIATION TRANSPARENCY MAROC »

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

À l'attention des membres de l'Assemblée Générale de l'Association

TRANSPARENCY MAROC
24, Rue Khouribga, 3^{ème} étage, Casablanca

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse ci-joints de l'association « **TRANSPARENCY MAROC** » comprenant le bilan ainsi que le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de fonds associatifs de **350 482,57 MAD** dont une insuffisance de **30 793,24 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « **TRANSPARENCY MAROC** » au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport financier

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport financier adressé à l'assemblée générale ordinaire avec les états de synthèse de l'association, prévue par la loi.